

le 25 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 SG 61/2011 DPVI 163 Subvention à l'association Mouvement Ni Putes, Ni Soumises.

Mmes Fatima LALEM et Yamina BENGUIGUI, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

**Le Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits du citoyen dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment son article L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Maire de Paris, propose l'attribution d'une subvention à l'Association Mouvement Ni Putes, Ni Soumises ;

Sur le rapport présenté par Madame Fatima LALEM au nom de la 6^e Commission ;

Sur le rapport présenté par Madame Yamina BENGUIGUI au nom de la 6^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'Association Mouvement Ni Putes, Ni Soumises 70 rue des rigoles 75020 Paris, dont 17.000 euros par l'Observatoire de l'égalité femmes/hommes et 3.000 euros par la DPVI (X04159-37463-2011_03976)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée comme suit :

- 17.000 euros sur les crédits inscrits au chapitre 65, nature 6574, fonction 020, sous fonction 2, ligne VF02001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2011.
- 3.000 euros sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, rubrique 20, ligne VF 15008 du budget de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2011.

